MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

Le Ministre d'Etat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

05.01.11 000092 CM

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention sur la situation de Monsieur Salah Hammouri, ressortissant franco-palestinien actuellement incarcéré en Israël.

Arrêté en mars 2005, Monsieur Hammouri a été condamné à sept ans de prison le 17 avril 2008 par le tribunal militaire d'Ofer pour « complot et appartenance aux jeunesses du FPLP », à la suite d'une procédure de compromis. L'intéressé a reconnu à l'audience les faits reprochés et plaidé coupable sur le conseil de son avocat.

Après avoir purgé plus des deux tiers de sa peine, Salah Hammouri remplissait les conditions pour une procédure de réduction de peine. En juillet 2009, le comité chargé d'examiner une libération anticipée a, cependant, pris une décision négative, se fondant notamment sur l'existence d'un risque élevé de récidive qu'établirait l'absence de toute expression de regrets de l'intéressé, depuis son incarcération.

Je m'étonne de vos accusations d'inaction des autorités françaises dans cette affaire. En effet, depuis son incarcération, le dossier de Salah Hammouri a fait l'objet d'un suivi constant :

- Les autorités consulaires françaises, représentées aux audiences pendant toute la durée de la procédure judiciaire israélienne, sont en contact régulier avec son avocate et sa famille. Dans le cadre de la protection consulaire, Salah Hammouri reçoit des visites régulières des agents consulaires français. La dernière en date a été effectuée le 14 mars 2010 par notre consul à Haïfa.

- Madame Denise Hammouri, mère de Salah, s'est entretenue à Jérusalem avec le ministre des Affaires étrangères et européennes, le 17 février 2008, puis avec la secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et aux Droits de l'Homme, le 16 juin 2008.

.../...

Monsieur Jean-Claude LEFORT
Président de l'AFPS
Association France-Palestine solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 PARIS